Soixantième année. - N ° 204 A Vendredi 23 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1765

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE

Extrait de jugement

Date : 29 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 138 BOULEVARD PERRIER.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 546, boulevard Mireille Lauze, 13011 Marseille.
Complément de jugement : Par ordonnance du 27 février 2018, rendue par Madame la Vice-Présidente du tribunal judiciaire de Marseille sous le visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée, la SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Maître Franck MICHEL et de Maître Nicolas DESHAYES, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la copropriété dénommée « SDC 546 BOULEVARD MIREILLE LAUZE » à Marseille (13011). Par ordonnance rendue par Madame la première Vice-Présidente du tribunal judiciaire de Marseille le 29 septembre 2026, notre mission a été prorogée pour une durée d'un an à compter du 28 octobre 2026 soit jusqu'au 28 octobre 2027. N° RG : 18/00304